

2023/.....

Parafe

DELIBERATION N°430

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION A TEMPS COMPLET

Entendu l'exposé de Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au maire ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu le tableau des emplois communaux ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE la création d'un emploi permanent de Directeur des Systèmes d'Information dans le grade d'Ingénieur Principal à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Elaborer la stratégie et les objectifs en matière de développement informatique
- Mettre en place des projets d'évolution en fonction des besoins de la collectivité
- Assurer le reporting informatique auprès de la direction
- Exercer une veille sur les évolutions technologiques et être force de proposition pour les investissements
- Gérer le budget (du service informatique, téléphonique et espace culturel)
- Assurer l'encadrement hiérarchique et l'organisation de l'équipe informatique (7 agents y compris l'espace culturel numérique et micro-folies)
- Assurer le pilotage de la sous-traitance : appel d'offres, choix des prestataires, gestion des contrats, suivi technique
- Définir la politique de renouvellement du parc informatique
- Superviser l'achat des équipements informatiques et des logiciels
- Superviser l'infrastructure des réseaux d'information et garantir leur fonctionnement et leur sécurité
- Définir les procédures de qualité et de sécurité des systèmes d'information (RGPD, plan de sécurisation informatique en cours)
- Apporter un support technique et une assistance à l'équipe informatique ainsi qu'aux utilisateurs

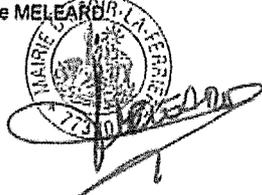
PRECISE que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans compte tenu du niveau d'expertise attendue pour ce poste et la pérennité de la politique mise en place.

PRECISE que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Josyane MELEARD



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	11
Pouvoirs :	10
Votants :	34

Convoqués le : 08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 14 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Malek BENSAI, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTE : Madame Béatrice LAINE

POUVOIRS DE :	Madame Suzanne BARNET	à	Madame Espérance AUDINEAU
	Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
	Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
	Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Jean-François ONETO
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
	Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAI
	Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Antoinette JARRIGE
	Madame Laëtizia DEVRIENDT	à	Madame Aline PALOMARES

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Monsieur Patrick SALMON a quitté la séance après le vote de la délibération n°410 (Délégation du service public du marché d'approvisionnement - choix du concessionnaire et du contrat de concession) et a donné pouvoir à Monsieur Patrick VORDONIS,